

## Mise à disposition d'une machine de cloisonnement de l'interbutte en culture de carotte

### Définition du cloisonnement de l'interbutte

Les diguettes (également appelées « micro-barrages » ou « cloisonnements ») sont des petits barrages de terre réalisés à intervalle régulier dans les inter-rangs. Elles favorisent l'infiltration des eaux temporairement retenues dans les cuvettes ainsi formées. En réduisant le ruissellement des eaux, elles limitent donc l'érosion des sols.

### Intérêt du cloisonnement de l'interbutte<sup>1</sup>

Les conséquences du ruissellement et de l'érosion hydrique des terres agricoles sont :

- perte de terre, de matière organique et de nutriments ;
- risque de recouvrement ou de déchaussement des plantules;
- formation de ravines et de dépôts en bas de pente pouvant gêner le passage des machines ;
- répartition hétérogène de l'eau dans les parcelles et risque d'accumulation d'eau en bas de pente ;
- transfert des pesticides et fertilisants en dehors des parcelles vers les eaux de surface ;
- dépôt de terre dans les cours d'eau ;
- coulées boueuses ou inondations pouvant atteindre des voiries et des habitations.
- Etc.

Les techniques visant à réduire ces phénomènes présentent par conséquent un intérêt tant agronomique, qu'environnemental et sociétal.

### Expérience de CPL-VEGEMAR

La technique des « diguettes intra-parcellaires » a fait l'objet, en Wallonie, de plusieurs essais d'abord en pomme de terre puis en culture de maïs. La technique a également été testée en culture de carotte de 2011 à 2015 par CPL-VEGEMAR. Les conclusions étaient :

- En carotte sur butte de 60 cm, il est préférable de réaliser les diguettes au moment du semis avec une adaptation du semoir. En effet, en butte de 60 cm, l'espace entre les buttes est insuffisant pour repasser après le semis sans endommager le flanc des buttes. Le défi est de placer un dispositif sur le semoir et de trouver le meilleur compromis entre une hauteur de diguette permettant de retenir suffisamment l'eau et une hauteur de diguette limitant le tangage de la machine lors de la récolte.
- En butte de 75 cm, il est possible de passer après le semis avec un outil de cloisonnement de l'interbutte. Après comparaison de différents outils à pales et à bèches, les mesures ont démontré une plus grande efficacité des systèmes à bèches de la marque CMG et Cottard. Par rapport au témoin sans cloisonnement, le système CMG a permis une diminution de 62 et 83% du ruissellement,

---

<sup>1</sup> Extrait de Armelle Copus, Protect'eau

respectivement en 2014 et 2015 et le système Cottard a permis une diminution de 75 et 54 % du ruissellement.



**Fig.1. Comparaison du Système CMG (à gauche) et du -Système à pale (à droite)**



**Fig.2. Comparaison du témoin sans cloisonnement (à gauche) et du système Cottard (à droite) après un orage**



**Fig.3. Système CMG**



**Fig.4. Système Cottard**

## Mise à disposition de matériel par CPL-VEGEMAR

La technique des diguettes est efficace, simple à mettre en œuvre mais nécessite un matériel spécifique.

**CPL-VEGEMAR s'est doté d'une machine afin de la mettre à disposition des agriculteurs pour les carottes en butte de 75 cm.**

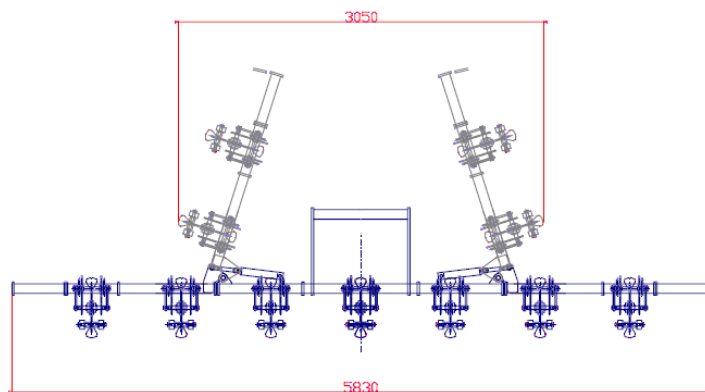


Fig.5. Barre butte CPL VEGEMAR

La machine se compose de :

- Une poutre de 5m 40-5m 80 repliable en 3m 05
- 7 éléments type CMG et 7 dents
- Compatible en 75 et 90 cm avec extensions démontables
- Poids de l'ordre de 1300 kg

L'utilisation de cette machine requiert un tracteur en fines roues en 1m50 ou 2m25 (moyennant un décalage des éléments de la machine).

La location de la machine est de **9 €/ha** avec une priorité pour l'utilisation en carotte mais elle peut être utilisée en pomme de terre.

---

**Pour plus d'informations sur les modalités pratiques**

**Contactez-nous !**



04/279 68 77



[vegemar@provincedeliege.be](mailto:vegemar@provincedeliege.be)



**CPL-Végémar**